



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 31618

## Texte de la question

M. Jacques Valax attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le devenir de la gynécologie médicale. Aujourd'hui, la gynécologie médicale revêt une importance prépondérante pour la santé des femmes. Son action est prépondérante. Elle permet par exemple la prévention des cancers du sein ou du col de l'utérus, des cancers mammaires ou des maladies sexuellement transmissibles. Il est donc nécessaire de recréer une véritable gynécologie médicale de qualité. Il est donc incompréhensible que seulement 20 internes en gynécologie médicale soient nommés chaque année. Par ailleurs, il n'y a eu aucune nomination universitaire pour les années 2007 et 2008 ; ces nominations sont bien évidemment indispensables pour assurer la transmission de l'enseignement de cette spécialité et éviter sa disparition. Dans ce contexte, il souhaite donc connaître les mesures envisagées par son ministère afin d'accroître rapidement le nombre d'internes en gynécologie médicale et assurer la relève des praticiens qui partent ou vont partir prochainement à la retraite.

## Texte de la réponse

Certaines spécialités médicales, dont la gynécologie médicale, spécialité de premier recours, appellent une vigilance particulière. C'est une des spécialités dont l'offre de soins pourrait décroître fortement si aucune mesure n'était prise. D'une part, prenant en compte les évolutions inéluctables de la démographie médicale, les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé ont progressivement augmenté le nombre de postes offerts depuis 2000. Celui-ci est passé de 3 850 en 2000 à 7 300 en 2008. D'autre part, une régulation territoriale des postes offerts à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) est mise en place depuis 2007. C'est une des mesures qui va contribuer à améliorer la répartition territoriale des médecins sur le territoire. Ainsi, les régions les moins bien dotées en médecins ont vu leurs postes offerts augmenter en 2007 et 2008. Enfin, les états généraux de l'organisation de la santé ont souligné l'importance des problèmes de renouvellement et de répartition des médecins spécialistes de premier recours sur le territoire ; certaines des propositions issues de ces états généraux devraient se décliner dans le projet de loi hôpital, patient, santé, territoires (HPST).

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Valax](#)

**Circonscription :** Tarn (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31618

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

**Ministère attributaire :** Santé, jeunesse, sports et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 septembre 2008, page 8319

**Réponse publiée le** : 21 octobre 2008, page 9080